



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/361
30 juin 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Points 12, 18, 28, 34, 36, 37, 38, 39,
43, 44, 77, 78, 83, 84, 85, 87, 88
et 89 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET
FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

QUESTION DE PALESTINE

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

* A/44/50/Rev.1.

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
PREPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
PREVUE POUR 1990

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA
FORMATION ET LA RECHERCHE

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Lettre datée du 28 juin 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Au nom du Groupe des 77, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration adoptée à la réunion ministérielle spéciale du Groupe des 77 tenue à Caracas du 21 au 23 juin 1989 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration susmentionnée des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 18, 28, 34, 36, 37, 38, 39, 43, 44, 77, 78, 83, 84, 85, 87, 88 et 89 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Malaisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

Président du Groupe des 77 à New York,

(Signé) Ismail RAZALI

/...

ANNEXE

Déclaration de Caracas des ministres des affaires étrangères des
pays membres du Groupe des 77 à l'occasion de son vingt-cinquième
anniversaire

Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe des 77 se sont réunis à Caracas (Venezuela) du 21 au 23 juin 1989, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création du Groupe.

Ils ont examiné l'évolution de l'économie mondiale au cours des 25 dernières années, les résultats obtenus par le Groupe et les difficultés qu'il a rencontrées dans ses efforts pour rééquilibrer les relations économiques internationales sur une base juste et équitable.

Ils ont évalué les transformations actuelles de l'économie mondiale et des relations économiques internationales, analysé les possibilités offertes et les problèmes posés par ces changements pour la coopération économique internationale pour le développement et arrêté une stratégie et une ligne d'action afin de résoudre ces problèmes. Ils ont également indiqué la voie à suivre pour intensifier la coopération dans le cadre du Programme d'action de Caracas et améliorer l'efficacité organisationnelle du Groupe.

I. DANS UNE PERSPECTIVE D'AVENIR : APPEL EN FAVEUR DE LA
RELANCE DU DIALOGUE NORD-SUD

Les ministres des pays membres du Groupe des 77 ont émis le communiqué ci-après :

1. Au seuil du XXI^e siècle, les pays membres du Groupe des 77 doivent faire face à une situation mondiale extrêmement complexe et incertaine, mais qui offre une chance unique de donner une nouvelle impulsion à la coopération internationale pour le développement.
2. Les pays membres du Groupe essaient de parvenir à leurs objectifs de développement dans un environnement extérieur des plus défavorables. Les moins avancés d'entre eux sont aux prises avec des difficultés particulières. Nombre de ces pays consentent d'énormes efforts d'ajustement, qui ont des coûts sociaux et politiques élevés.
3. Les pays en développement ont entrepris de vastes réformes de leurs politiques et sont prêts à s'intégrer dans le contexte mondial beaucoup plus librement que par le passé. Une économie mondiale plus ouverte et coopérative est un facteur indispensable à la réussite de ces efforts.
4. Ces dernières années, on a observé un processus prometteur de réduction des tensions politiques mondiales, qui constitue un cadre propice à de nouvelles initiatives. L'amélioration du climat politique international devrait être renforcée en l'étendant à toutes les régions du monde et en recherchant une solution prompte et durable aux principaux problèmes économiques et sociaux internationaux, en particulier ceux qui affectent les pays en développement.

/...

5. Il convient de tenir compte de la réalité contemporaine, et en particulier des contraintes de l'interdépendance mondiale. Il ne pourra être remédié aux problèmes actuels qu'à la condition que les pays agissent ensemble, et non individuellement. Aucun pays ou groupe de pays, aussi puissant soit-il, ne peut se mettre à l'abri des conséquences des problèmes sociaux, économiques et écologiques mondiaux ni réussir, sans compromettre ses propres intérêts, à se décharger de la responsabilité de résoudre ces problèmes sur les membres plus faibles de la communauté internationale.

6. Il est vital de mettre au point une approche multilatérale, concertée et globale pour trouver et appliquer des solutions vraiment efficaces et durables aux problèmes contemporains. Il est impossible d'y parvenir par le biais de mesures et de mécanismes partiels, à courte vue et unilatéraux. Les mesures unilatérales arbitraires ne peuvent que saper la confiance, miner le système et les processus multilatéraux, et compromettre les perspectives de développement des pays en développement.

7. Les pays membres du Groupe des 77 réaffirment leur ferme engagement de résoudre les problèmes internationaux dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire par le biais de la coopération internationale, ainsi que le préconise la Charte des Nations Unies, contribuant ainsi à assurer la paix et la sécurité internationales.

8. Ils réaffirment leur droit et leur aspiration à bénéficier sur un pied d'égalité de la croissance et des progrès mondiaux, en particulier des apports de la science et de la technologie modernes, en vue d'améliorer le sort de leurs populations.

9. C'est en période de crise que s'avère des plus essentielles et que s'impose même la solidarité internationale. Il est urgent que soit entamé un dialogue sérieux et constructif entre les pays développés et le monde en développement si la communauté internationale veut éviter la désagrégation irréversible du système économique international. Le Groupe des 77 réaffirme qu'il est prêt et qu'il s'engage à entamer ce dialogue. Il invite instamment les pays développés à en faire autant. A cet égard, il est urgent d'obtenir un consensus axé sur la croissance et le développement. Cet accord devrait permettre une coopération efficace dans les domaines interdépendants des finances, du commerce, de la dette extérieure et du développement.

10. Par la présente, les ministres se déclarent résolus à tirer parti, dans les années à venir, de toutes les possibilités de promouvoir une action systématique et d'encourager un dialogue. La Déclaration de Caracas apporte une contribution utile et opportune à cette entreprise, dans le cadre des efforts que le Groupe continuera de mener, notamment à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, prévue en avril 1990, et en vue de l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour les années 90.

/...

II. LE GROUPE DES 77 ET LA PROMOTION DE LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

1. La création du Groupe des 77 il y a 25 ans fut l'aboutissement de la prise de conscience par les pays en développement du caractère commun de leurs problèmes, issus d'un système de relations économiques internationales profondément injuste. Elle traduisait leur volonté de mettre un terme à cette situation, par le biais de la coopération internationale fondée sur une communauté d'intérêts. Les objectifs du Groupe des 77 reflétaient les buts et principes de la Charte des Nations Unies et la conviction que le maintien de la paix et de la sécurité internationales exigeait la solution des problèmes économiques, sociaux et humanitaires internationaux. Aussi le Groupe réaffirme-t-il la validité et la nécessité impérieuse d'une restructuration des relations économiques internationales sur des bases justes et équitables. Il continuera donc à appuyer la coopération multilatérale, avec une confiance inébranlable, au sein des différentes instances des Nations Unies.
2. Depuis sa création en juin 1964, à l'occasion de la première session de la CNUCED, le Groupe des 77 a multiplié ses activités. En effet, au cours de ces 25 années, il est devenu non seulement l'un des acteurs principaux dans les relations économiques internationales, mais également l'un des moteurs des idées, des concepts et des initiatives ayant trait à la coopération pour le développement. Son rôle croissant témoigne clairement de la conviction des pays ayant accédé récemment à l'indépendance que, pour être effective, et significative, la liberté politique doit se traduire par une indépendance économique et doit aboutir à une amélioration du niveau de vie de leur peuple. Avec le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des 77 est devenu le symbole de l'unité et de la solidarité sous-jacentes des pays en développement et représente leur vision globale commune des relations économiques internationales.
3. Au cours des 25 dernières années, le Groupe des 77 a pris une série d'initiatives visant à promouvoir la coopération économique pour le progrès des pays en développement. Il a à son actif des acquis remarquables, dont le plus saillant a été l'adoption par consensus de la Déclaration et du Plan d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale - objectif restant valable à l'heure actuelle.
4. L'attitude constructive du Groupe des 77 n'a pas reçu une réponse adéquate des pays développés, ce qui a entravé, dans de nombreux cas, l'application des accords et des engagements adoptés par consensus. Convaincu de la pertinence de sa démarche, le Groupe des 77 poursuivra ses efforts visant à promouvoir le dialogue et la coopération, chaque fois que l'occasion se présentera.
5. Le Groupe des 77 a toujours attaché une importance fondamentale à la promotion de la coopération économique entre pays en développement, qui est nécessaire pour réduire la vulnérabilité de ces pays vis-à-vis des facteurs extérieurs et pour accroître leur complémentarité en vue d'accélérer le développement de leur économie. Le Programme d'action de Caracas adopté en 1981 a pour objet de concrétiser ces objectifs par des activités pratiques de coopération. Le Groupe des 77 renouvelle son engagement visant à accroître la coopération entre pays en développement en vue de parvenir à l'autonomie collective.

/...

6. Les pays en développement ont toujours eu conscience de la responsabilité qui leur incombait dans le développement de leur économie. Or la réussite de leurs efforts dépend de conditions extérieures favorables. C'est pourquoi ils se sont efforcés d'améliorer le climat économique international pour le rendre propice au développement.

7. En dépit de leurs difficultés, ces pays ont enregistré des progrès considérables dans leur développement économique et social. Toutefois, la forte détérioration des conditions extérieures a constitué un obstacle majeur pour les efforts de développement au cours des années 80. C'est ainsi que les conditions de vie dans nombre de pays en développement se sont dégradées par rapport au début de la décennie. L'infrastructure sociale et économique de nombreux pays, édiflée au prix de durs efforts pendant de longues années, a été sérieusement érodée, ce qui a compromis leurs perspectives de développement et de croissance économique. Le fardeau de l'ajustement pèse d'une façon démesurée sur les pays en développement et ses coûts sociaux et politiques s'avèrent insoutenables. La pauvreté absolue s'est accrue dans de nombreuses régions du monde.

8. L'aide publique au développement demeure à un niveau inférieur à la moitié des objectifs fixés au plan international. L'investissement étranger direct et les prêts bancaires ont baissé considérablement. Les pays en développement doivent faire face au grave problème de la dette extérieure, à la baisse à des niveaux sans précédent des prix de leurs produits de base, à la détérioration des termes de l'échange, et au renforcement du protectionnisme des marchés des pays développés. On assiste ainsi au paradoxe du transfert inverse de ressources des pays en développement vers les pays développés. La situation monétaire a montré une tendance à l'instabilité et au mauvais alignement des taux de change. Il subsiste d'importants déséquilibres qui s'ajoutent au facteur d'incertitude. La situation économique internationale reste caractérisée par des insuffisances et des asymétries systémiques, de même que par des déséquilibres structurels. Les pays en développement ont été les principales victimes du ralentissement de la croissance, qui élargit l'écart économique, technologique et scientifique entre pays développés et pays en développement.

9. Le dialogue Nord-Sud est resté au point mort pendant presque toute la durée des années 80. La coopération économique multilatérale est devenue inefficace au moment où l'on en avait le plus besoin. Les principaux pays industrialisés n'ont pas toujours tenu compte des vastes implications de leurs politiques pour le reste du monde, et en particulier pour les pays en développement.

10. Parmi les pays en développement, les pays les moins avancés, qui se heurtent à des obstacles structurels énormes, ont connu une détérioration extrême de leur situation socio-économique générale pendant les années 80, malgré les importantes mesures concernant les politiques internes qu'ils ont prises conformément au nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 adopté par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les effets de leur situation économique extérieure négative caractérisée, entre autres, par un flux insuffisant d'assistance extérieure, une très forte réduction des termes de l'échange de leurs produits et l'augmentation du rapport dette-PIB, ont été aggravés par la non-exécution des recommandations du nouveau Programme substantiel d'action et de

son examen à mi-parcours. A cette fin, le Groupe des 77 signale qu'il est important de renforcer les efforts internationaux en vue de relancer la croissance et le développement des pays les moins avancés, et souligne l'importance de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue en 1990, qui devrait pouvoir adopter un plan substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90.

11. Les pays sans littoral et les pays insulaires en développement continuent également de souffrir de problèmes uniques et de désavantages qui leur sont propres, et qui ont un impact négatif sur leur développement. Le Groupe des 77 souligne que la communauté internationale doit prendre des mesures urgentes pour trouver des solutions aux problèmes spécifiques et aux besoins particuliers de ces pays.

12. La situation économique actuelle de l'Afrique, caractérisée par un faible niveau de croissance, requiert, d'ici à 1990, une mise en oeuvre plus efficace des engagements pris par les pays développés, en vue d'atteindre les objectifs de développement et de croissance économique prévus au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. A cet égard, les programmes d'ajustement structurel orthodoxes actuellement appliqués devraient être révisés et remplacés par d'autres plus viables qui tiendraient pleinement compte des réalités sociales, politiques et économiques de l'Afrique, rétabliraient la croissance et faciliteraient le développement à long terme.

13. Le Groupe des 77 souligne qu'il est urgent d'appliquer pleinement le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale afin de soutenir les efforts déployés dans le cadre des accords d'Esquipulas II pour parvenir à la paix et au développement dans la région.

14. Le Groupe des 77 réitère que le colonialisme, le néo-colonialisme, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, l'apartheid, le racisme et toutes les formes de discrimination raciale, l'agression étrangère, l'occupation, la domination, l'exploitation et la déstabilisation représentent des obstacles majeurs au développement économique et social des pays en développement; il réaffirme son engagement à prendre des mesures effectives individuelles et collectives pour mettre fin à ces pratiques.

15. En Afrique australe, la situation continue à être sérieusement affectée par les plans de déstabilisation politique et économique et par les actes d'agression exécutés par le régime d'apartheid sud-africain contre les Etats de première ligne et les autres Etats voisins. La communauté internationale devrait exercer de plus grandes pressions sur le régime d'apartheid en vue d'abolir sa politique répugnante et de mettre immédiatement fin à ses actes de déstabilisation et d'agression. En même temps, la communauté internationale devrait augmenter son aide aux pays de la région pour qu'ils puissent mettre en application leurs programmes de redressement économique et de développement. En outre, il faudrait obliger le régime d'apartheid à respecter la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pour permettre au peuple namibien de devenir maître de ses ressources et de son destin.

/...

16. Le peuple palestinien a continué à vivre dans les difficultés imposées par l'occupation israélienne qui l'a privé de ses terres et de ses ressources naturelles et autres, et a causé la détérioration de ses conditions de vie. La lutte du peuple palestinien pour obtenir sa liberté politique, sociale et économique et jouir de son droit au développement exige que la communauté internationale appuie vigoureusement l'"Intifada" héroïque du peuple palestinien. En outre, dans le Golan syrien et dans certaines régions du sud du Liban, le peuple arabe vit encore sous l'occupation militaire israélienne, qui l'a privé de ses terres et d'autres ressources, empêchant ainsi son développement économique et social. Le Groupe des 77 attend avec impatience la fin de cette occupation.

17. Le Groupe des 77 demande instamment à la communauté internationale d'adopter des mesures urgentes et effectives afin d'éliminer le recours aux mesures coercitives contre les pays en développement, y compris les blocus, les embargos et le gel des avoirs, mesures de plus en plus appliquées et qui ont pris de nouvelles formes.

18. Les différents facteurs qui interviennent depuis quelques années dans l'économie mondiale menacent d'aggraver la polarisation entre le Nord et le Sud. Il est impossible de perpétuer un monde divisé entre pauvres et nantis. Aucun pays ne peut s'isoler ou s'immuniser contre l'impact négatif de cette situation, en elle-même instable. Une structure économique mondiale fondée sur des inégalités qui se perpétuent elles-mêmes ne peut durer éternellement. Elle doit être transformée grâce à la coopération internationale.

19. Le climat politique international s'est amélioré considérablement. Des progrès encourageants ont été réalisés dans la recherche de solutions aux conflits régionaux et mondiaux. On assiste à un foisonnement d'idées politiques et économiques dans plusieurs régions du monde, ce qui crée un climat propice à l'éclosion de nouvelles initiatives. Par ailleurs, si l'on n'apporte pas de réponses appropriées aux nouvelles contraintes économiques, les tensions qui en résulteraient pourraient fort bien saper les tendances actuelles à la paix et à l'harmonie dans le monde.

20. La détente à laquelle on assiste offre de nombreuses possibilités à la communauté internationale. Elle découle d'une prise de conscience des dangers qui menacent la survie de l'espèce humaine, à savoir la course aux armements nucléaires, la dégradation de l'environnement, et d'autres dangers non militaires, tels que la faim, l'insalubrité, la maladie, l'analphabétisme et les inégalités économiques flagrantes aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre ceux-ci, ainsi que les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. La solution à des problèmes si vastes et si complexes exige une action concertée et cohérente dans un cadre multilatéral.

21. La structure économique internationale devient de plus en plus multipolaire. En même temps, une tendance à l'intégration des économies des pays développés se dessine. Les pays socialistes, quant à eux, sont en train de mener à bien des réformes profondes visant à intégrer davantage leur économie aux principales tendances de l'économie mondiale. De même, de nombreux pays en développement sont disposés à s'intégrer à l'économie mondiale plus librement qu'avant, et plusieurs

d'entre eux s'efforcent aussi d'accroître leurs processus d'intégration régionale. La réussite de ces stratégies d'intégration exige une économie mondiale plus ouverte et propice à la coopération. Parallèlement, il est impératif que les marchés unifiés et intégrés des pays développés se tournent vers l'extérieur, et que leur accès soit facilité, et non pas entravé, pour les pays en développement.

22. La révolution technologique moderne, particulièrement en matière d'information et de communication, a accentué l'interdépendance entre les nations et les relations existant entre les problèmes économiques mondiaux. Les politiques macro-économiques des grandes puissances économiques ont des implications qui dépassent leurs frontières et affectent les économies des autres pays, en particulier des pays en développement. En outre, les problèmes économiques et sociaux actuels sont devenus si complexes qu'ils ne peuvent être résolus isolément par un pays ou un groupe de pays. Il est donc essentiel d'assurer une gestion équitable et collective de l'interdépendance mondiale afin d'assurer un développement soutenu, socialement juste et économiquement solide.

23. Ces tâches auxquelles la communauté internationale doit faire face ne peuvent être menées à bien que si on les insère dans le contexte d'une économie mondiale en pleine expansion. Il est donc nécessaire d'obtenir un consensus mondial sur la croissance et le développement et de mettre au point un ensemble de politiques susceptibles de rendre à l'économie mondiale les conditions d'une croissance vigoureuse, permettant en particulier l'élimination de la pauvreté absolue.

24. La croissance de l'économie mondiale ne peut être durable et autosoutenue que si toutes ses composantes croissent harmonieusement. En même temps, l'existence, dans les pays développés, d'une capacité de production sous-utilisée et, dans les pays en développement, d'une énorme demande potentielle exige des initiatives audacieuses visant à accroître le pouvoir d'achat de ces derniers. Pour y parvenir, il faudrait accroître considérablement les flux de ressources financières à des conditions de faveur et réduire substantiellement la dette. Ces mesures permettront non seulement d'accélérer les progrès des pays en développement, mais également d'améliorer les perspectives de l'économie mondiale.

25. Il faudrait, dans un premier temps, renverser le transfert net de ressources en provenance des pays en développement pour que les économies de ces pays ne soient plus privées des investissements et des capitaux nécessaires pour développer et moderniser leur capacité de production et satisfaire les besoins sociaux légitimes de leurs populations.

26. Il est vital d'atteindre, dans les meilleurs délais, les objectifs d'aide publique au développement convenus au niveau international et adoptés par l'Assemblée générale il y a 20 ans. L'apparition et l'aggravation de la crise de la dette ont montré que le système financier international était incapable de transférer vers les pays en développement un volume suffisant de ressources dans des conditions et des termes appropriés. Les prêts des banques commerciales ne sauraient remplacer les flux publics et multilatéraux de ressources.

27. Etant donné que de nombreux pays en développement consacrent une part importante de leurs maigres ressources à la mise en valeur des ressources humaines, le Groupe souligne la nécessité de renforcer et d'accroître les efforts dans ce

domaine. La communauté internationale doit appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour faire face aux défis du développement et de l'évolution accélérée des techniques afin de parvenir à un développement durable, conformément à leurs priorités et plans nationaux.

28. La coopération financière multilatérale pour le développement devrait être orientée vers la croissance économique soutenue et durable et le développement de tous les pays en développement, conformément à leurs objectifs et priorités. Une telle coopération devrait tenir compte non seulement de leurs besoins à court terme en matière de gestion fiscale et financière, mais également de leurs besoins sociaux, ainsi que de leurs exigences à long terme en matière de transformation socio-économique et de développement.

29. Dans le cadre des efforts visant à accroître les flux de ressources vers les pays en développement, les pays industrialisés devraient offrir des incitations appropriées visant à accroître les investissements étrangers dans les pays en développement afin de compléter les capitaux nationaux, conformément aux lois, objectifs et priorités de ces derniers.

30. La crise de la dette a pris des dimensions politiques et économiques préoccupantes et est devenue l'un des principaux obstacles à la croissance et au développement des pays en développement. Il est nécessaire de la résoudre dans un esprit de responsabilité partagée et sur une base d'une stratégie intégrée et globale. Le Groupe des 77 lance un appel en vue d'une réduction substantielle et opportune de l'encours et du service de la dette extérieure des pays en développement, ainsi que d'un apport important de nouvelles ressources financières correspondant à leurs besoins économiques. Pour de nombreux pays à faible revenu, la relance du développement exige une réduction substantielle du fardeau de la dette. En vue de résoudre la crise aiguë de la dette et de prévenir toute aggravation et prolifération de la dette extérieure des pays en développement, il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures dans les domaines interdépendants du commerce, de la monnaie et des finances.

31. A cet égard, le Groupe des 77 s'est félicité de l'importante initiative de Son Altesse l'émir du Koweït, à l'occasion de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, visant à résoudre le problème de la dette des pays en développement.

32. Il faudrait faciliter un accroissement substantiel des recettes d'exportation des pays en développement, notamment par la consolidation, l'élargissement et la stricte exécution d'un traitement spécial et différentiel, le libre accès de leurs produits aux marchés des pays développés, l'élimination du protectionnisme et d'autres mesures adoptées par les pays développés telles que les subventions à la production et à l'exportation, l'amélioration des termes de l'échange, et la promotion d'un marché international stable et rémunérateur pour les produits de base, ainsi qu'un transfert de technologie qui permettrait aux pays en développement d'élargir et diversifier leur base de production.

33. Il conviendrait de renforcer et de perfectionner le système commercial international en vue notamment de le rendre plus sensible aux exigences du commerce et du développement des pays en développement. Le Groupe des 77 attache une grande

importance aux Négociations d'Uruguay en tant que moyen de renforcer le système commercial multilatéral. Le Groupe espère qu'on prêtera une attention soutenue aux sujets et aux problèmes qui intéressent particulièrement les pays en développement, de sorte qu'on parvienne à un résultat équilibré permettant d'améliorer les perspectives d'exportation des pays en question, conformément à leurs besoins et à leurs aspirations en matière de développement et de commerce. Dans ce contexte, le Groupe des 77 se félicite de l'accord auquel on est parvenu dans le cadre des Négociations d'Uruguay en vue de libéraliser le commerce agricole. Le Groupe des 77 lance un appel pour que les pays développés respectent pleinement l'accord auquel on est parvenu au cours de la septième session de la CNUCED, selon lequel le respect des engagements convenus de manière multilatérale en matière de commerce de marchandises ne devrait pas être conditionné à l'octroi de concessions dans d'autres domaines.

34. Les membres du Groupe des 77, dans la mesure du possible, s'efforceront d'empêcher la détérioration de l'environnement. Le Groupe réaffirme son engagement vis-à-vis du renforcement de la coopération internationale en matière de protection de l'environnement, laquelle exige un effort multilatéral mondial dans les instances des Nations Unies afin d'aborder ce problème sous tous ses angles. Le concept de développement durable doit nécessairement comprendre la satisfaction des besoins essentiels des peuples des pays en développement, des niveaux de croissance appropriés leur permettant d'atteindre leurs objectifs sociaux et économiques, et l'amélioration de la qualité de la vie dans un environnement sain, propre et sans danger. Ce concept ne doit pas servir de prétexte pour imposer des conditions supplémentaires dans les politiques de développement multilatéral ou dans celles des institutions financières. Les membres du Groupe des 77 ont mis l'accent sur le fait que la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont étroitement liées et qu'il faut donc considérer que la protection de l'environnement fait partie intégrante du processus de développement. Les pressions excessives sur les ressources naturelles dues à la pauvreté et l'accroissement démographique ont entraîné des problèmes tels que la dégradation des sols, le déboisement et la désertification, auxquels il faut s'attaquer d'urgence en même temps que des efforts sont déployés pour faire face aux problèmes écologiques mondiaux. Dans ce contexte, le Groupe des 77 a souligné l'importance d'adopter des mesures destinées à aider les pays en développement dans tous les accords prévoyant une coopération multilatérale concertée en faveur de la protection de l'environnement. Il est urgent, par ailleurs, que la communauté internationale réserve des ressources financières supplémentaires pour la coopération en matière écologique. Ces ressources devraient être destinées, entre autres, à permettre aux pays en développement d'avoir accès à des technologies ne portant pas atteinte à l'environnement et à en assurer le transfert. Des techniques nouvelles devraient être mises à la disposition des pays à des conditions de faveur. Puisque le gros del a production et de la consommation de substances nuisibles pour l'environnement revient aux pays développés, c'est à eux d'assumer la plus lourde responsabilité dans la recherche de solutions à long terme destinées à protéger l'environnement mondial et d'apporter la plus grande contribution aux efforts internationaux visant à réduire la consommation de telles substances. Le Groupe des 77 réitère que toute mesure prise au niveau international devrait tenir dûment compte de l'asymétrie des structures de production et de consommation à l'échelle mondiale et prévoir des solutions.

35. Le Groupe des 77 prend note avec satisfaction de l'offre du Brésil d'accueillir la deuxième conférence mondiale sur l'environnement et le développement.

36. Le Groupe des 77 est d'avis que la relance du dialogue sur le développement et le renforcement des mécanismes et des modalités de la coopération économique internationale ouvrent de nouvelles perspectives. Le Groupe est décidé à mettre à profit toutes les possibilités de dialogue sérieux et significatif ouvert dans un esprit d'avantages mutuels et de solidarité humaine. Dans ce contexte, il est décidé à contribuer à l'amélioration de l'entente et de la coopération internationale, grâce à la convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, à l'élaboration de la Stratégie internationale du développement pour les années 90, à la prochaine tenue de la huitième session de la CNUCED et d'autres réunions au niveau politique, y compris des réunions au sommet entre pays développés et pays en développement.

37. A l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Groupe s'efforcera de parvenir à un accord avec les pays développés concernant les lignes d'action pour résoudre de façon intégrée quelques-uns des problèmes urgents de ses pays membres, y compris les questions monétaires et financières, les flux de ressources, le commerce, les produits de base, la dette extérieure et le développement, en tenant dûment compte de l'asymétrie existante et des besoins et circonstances spéciales des pays en développement. Le but recherché est de parvenir au moins à un consensus sur la nature des problèmes, la démarche à suivre pour les résoudre, et les principes et la méthodologie à utiliser. Il s'agira en effet de la toute première occasion de relancer sérieusement le dialogue Nord-Sud sur une large base et dans un but précis. Le processus d'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour les années 90 devrait permettre d'atteindre ces objectifs à long terme. Il devrait en outre servir de cadre cohérent pour la coopération internationale et permettre aux gouvernements de prendre des engagements concrets.

III. COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

1. Depuis sa création, en 1964, le Groupe des 77 s'est efforcé de promouvoir la coopération économique entre pays en développement (CEPD). Les ministres ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération économique entre pays en développement en vue de parvenir à l'autonomie collective.

2. Le Programme d'action de Caracas en matière de CEPD, adopté en mai 1981, traduisait les aspirations des pays en développement et leur souhait de promouvoir la CEPD comme moyen d'étayer la coopération Nord-Sud et comme partie intégrante de l'action collective du Groupe visant à la restructuration des relations économiques internationales ainsi qu'à l'instauration du nouvel ordre économique international. Le Programme a marqué l'amorce d'une nouvelle étape de cette coopération en présentant, comme il l'a fait, un ensemble de mesures portant sur huit secteurs et doté d'un mécanisme bien défini d'application et de suivi. Les activités du Programme ont été entravées par les obstacles financiers et économiques d'ordre structurel rencontrés par les pays en développement et par les

déséquilibres des relations économiques internationales. En dépit des nombreuses difficultés rencontrées dans son application, le Programme reste le moyen essentiel de promouvoir la coopération économique entre pays en développement. Les ministres ont mis l'accent sur la nécessité d'intensifier la coopération dans le cadre du Programme.

3. Les ministres ont noté que la situation internationale actuelle posait des problèmes, tout en offrant des possibilités, pour la promotion de la coopération Sud-Sud. D'une part, les programmes de CEPD étaient souvent victimes de la grave situation économique des pays en développement, qui limitait leurs moyens de paiement et les obligeait à centrer leurs efforts sur la satisfaction de leurs besoins immédiats. D'autre part, la montée du protectionnisme au Nord et l'absence d'impact du dynamisme économique du Nord sur les pays en développement, outre l'apparition de nouvelles possibilités de complémentarité, comme celles qui découlent des capacités excédentaires de production et d'investissement, ont donné une nouvelle importance à la coopération économique entre pays en développement.

4. Les ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur, en avril 1989, de l'accord régissant le système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement. Ils ont demandé aux pays signataires qui ne l'avaient pas encore ratifié d'y procéder au plus tôt. Ils ont également souligné la nécessité d'entamer la seconde série de négociations sur la base du système dans les meilleurs délais. Ces négociations permettraient d'examiner la question d'une aide financière pour les échanges commerciaux régis par le système généralisé.

5. Les ministres ont fait ressortir la nécessité d'accorder la priorité à l'intensification de la coopération scientifique et technique, y compris en matière de transfert de technologie, l'un des domaines les plus prometteurs dans l'optique du renforcement de la CEPD. Ils ont noté avec satisfaction que le Centre pour la science et la technologie des pays non alignés et d'autres pays en développement entrerait très bientôt en service. Ils ont exprimé l'espoir que ce centre deviendra un instrument dynamique et important pour la promotion du progrès scientifique et technique des pays en développement.

6. Les ministres ont également souligné la nécessité d'accorder une haute priorité au secteur de la coopération technique et commerciale entre pays en développement, afin d'encourager une utilisation beaucoup plus efficace des capacités techniques des pays en développement. Ils ont fait l'éloge de la tâche accomplie par le Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement (CIEP), notamment en fournissant une assistance technique aux entreprises des pays en développement.

7. Les ministres ont estimé que les activités de CEPD devaient être sélectionnées au terme d'une évaluation claire et approfondie des avantages économiques qu'en retireraient les pays participants, et qu'une large place devait être faite aux secteurs et activités susceptibles de donner des résultats concrets et tangibles, sans oublier les efforts qu'il fallait entreprendre afin d'assurer la pleine application des recommandations relatives à l'ensemble des secteurs du Programme d'action de Caracas.

/...

8. Les ministres ont décidé qu'il fallait accorder une plus grande attention à tous les niveaux de la CEPD, qu'elle soit bilatérale, sous-régionale, régionale ou mondiale.
9. Les ministres ont noté avec satisfaction les activités menées par les organisations non gouvernementales dans les pays en développement afin d'appuyer le Programme d'action de Caracas.
10. Les ministres ont pris acte des conclusions positives des réunions de représentants des chambres de commerce et d'industrie des pays membres du Groupe des 77 et des réunions régionales tenues par lesdites chambres, et les ont invitées à rechercher les moyens concrets de perfectionner leur coopération mutuelle. Ils ont également accueilli avec satisfaction la tâche utile accomplie par l'Association des organismes commerciaux d'Etat des pays membres du Groupe des 77.
11. Les ministres se sont félicités des travaux entrepris par la Commission du Sud et ont exprimé l'espoir que ces travaux permettront d'accroître la prise de conscience de la communauté internationale, surtout en ce qui concerne les activités de coopération internationale nécessaires au renforcement de la CEPD.
12. Les ministres ont noté avec satisfaction les efforts continus déployés par la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement et son Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, en vue d'assurer l'application du Programme d'action de Caracas ainsi que du Programme d'action de Buenos Aires sur la CTPD, et afin de répondre positivement aux demandes présentées par les groupements régionaux du Groupe des 77. Ils ont également invité ces groupements régionaux à s'efforcer d'obtenir une telle assistance des organisations intéressées.
13. Les ministres ont exprimé leur appui aux activités du Fonds international de développement agricole et ils ont souligné que, sur la base de la structure actuelle du Fonds, il faudrait trouver des formes et des moyens de lui assurer une base financière solide et largement autonome lui permettant de remplir efficacement son mandat pendant longtemps.
14. Les ministres ont réaffirmé la validité du mandat découlant de la douzième réunion ministérielle de la Commission intergouvernementale de suivi et de coordination et concernant l'adoption de recommandations concrètes pour assurer l'application du Programme d'action de Caracas. Ils ont demandé que la Commission se réunisse à Kuala Lumpur (Malaisie), du 31 juillet au 5 août 1989, afin de présenter à la treizième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 un rapport comprenant des recommandations spécifiques sur les points suivants :
 - a) La détermination des mesures supplémentaires qu'il faudra adopter pour renforcer l'exécution du Programme d'action de Caracas;
 - b) La définition des nouvelles fonctions de la Commission intergouvernementale, à la lumière de la décision adoptée à la onzième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères en vue de tenir les réunions de la Commission tous les deux ans;

/...

c) Une participation accrue à la CEPD de la part des entreprises, publiques et privées, ainsi que des instituts de recherche et de formation;

d) L'adoption de mesures concrètes visant à accroître l'efficacité des mécanismes d'appui au Programme, y compris un examen, une évaluation et des propositions destinées à actualiser les secteurs prioritaires;

e) La formulation de suggestions concrètes visant à harmoniser et intégrer, autant que possible, les secteurs correspondants du Programme d'action de Caracas et du Programme d'action pour la coopération économique du Mouvement des pays non alignés;

f) L'utilisation du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero et les mesures à prendre pour tirer pleinement parti du Fonds, y compris l'examen des directives et des critères pour l'utilisation du Fonds ainsi que les ajustements relatifs aux dates de nomination des membres du Comité d'experts, désignés pour une période de deux ans, afin que le renouvellement de la moitié des membres s'effectue annuellement pour parvenir à un équilibre approprié entre la continuité et le roulement.

15. Pour que la Commission intergouvernementale puisse remplir son mandat, les ministres ont prié instamment les pays membres de garantir la participation de fonctionnaires compétents ayant un rang élevé dans les ministères respectifs chargés de la CEPD, et des chefs des centres nationaux de liaison, conformément aux dispositions du Programme d'action.

16. Les ministres ont estimé qu'il fallait renforcer la coopération entre pays en développement dans les domaines sectoriels énumérés dans le Programme d'action de Caracas ainsi que dans d'autres aspects du développement. Cet effort devrait être mené dans le contexte de l'harmonisation des activités entre les programmes de coopération mutuelle du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, en tenant compte des résultats de l'examen décrit à l'alinéa d) du paragraphe 14 ci-dessus.

17. Les ministres ont décidé d'adopter les mesures suivantes afin d'assurer la pleine utilisation du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero :

a) Les groupements régionaux du Groupe des 77 à New York devraient désigner, dans les meilleurs délais, les nouveaux membres du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero;

b) Le groupe d'assistants du Président du Groupe des 77 apportera un concours permanent au Comité afin d'assurer son fonctionnement ininterrompu et le suivi des actions entreprises. Ceci permettra de choisir et de proposer des projets et d'aider le Président du Groupe des 77 à superviser l'application des projets approuvés;

c) Le Président du Groupe des 77 à New York devra contacter directement, après consultation avec les gouvernements intéressés, les organisations et institutions des pays en développement capables d'élaborer des projets susceptibles

/...

de bénéficier du financement du Fonds Pérez-Guerrero. Ces contacts ne sauraient se limiter à des invitations à soumettre des propositions de projets. Dans l'accomplissement de cette tâche, qui sera coordonnée par les autorités pertinentes et les interlocuteurs désignés par les pays en développement, il sera fait appel à la participation des membres du Comité d'experts afin de tirer profit de leur expérience et de leur compétence technique;

d) Le Président du Groupe des 77 devrait demander au PNUD de fournir une assistance financière en vue de la participation des experts aux réunions du Comité du Fonds d'affectation spéciale. En attendant que ce projet devienne complètement opérationnel, un arrangement financier provisoire sera mis en place sur la base des ressources du Fonds pour permettre à des experts d'assister aux réunions du Comité, dont le nombre ne dépassera pas deux par an. L'application des dispositions prévues au présent paragraphe devrait être examinée à la réunion de la Commission intergouvernementale de suivi et de coordination, qui prendra les décisions appropriées.

IV. EFFICACITE ORGANISATIONNELLE DU GROUPE DES 77

1. La réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui se tient au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, avant le début des travaux de fond de la session ordinaire de l'Assemblée générale, durera un jour et prendra la forme d'un échange de vues sur les grandes questions prioritaires. Cet échange de vues devrait être bien préparé, avec un projet d'ordre du jour convenu à l'avance.
2. La réunion ministérielle sera précédée d'une réunion annuelle du Groupe des 77, d'une durée de deux jours et comprenant la participation des présidents des divers groupements du Groupe qui présenteront un rapport sur leurs activités de l'année écoulée et feront des recommandations concrètes qui seront examinées par les ministres. La réunion annuelle devrait aboutir à l'adoption d'une déclaration sur des sujets pertinents ou sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
3. Les ministres du Groupe des 77 continueront, si nécessaire, de tenir des réunions préparatoires avant les grandes conférences internationales.
4. Après chaque session de l'Assemblée générale et d'autres organismes, organisations et organes pertinents des Nations Unies, le Groupe des 77, dans le cadre des divers groupements, tiendra de brèves réunions en vue d'évaluer les résultats desdites sessions compte tenu des buts et objectifs assignés au Groupe par ses Etats membres.
5. Au début de chaque année civile, chaque groupement du Groupe des 77, selon que de besoin et en vue d'harmoniser les procédures et de renforcer la coordination entre les groupements, devrait élire un président et deux vice-présidents, qui agiraient sous l'autorité exclusive du président, pour un mandat d'un an et conformément à la répartition régionale dudit groupement.

/...

6. Compte tenu du nombre croissant de réunions au sein du système des Nations Unies et de leur caractère technique, le Groupe des 77 désignera, au sein de chaque groupement, des coordonnateurs sur les grands thèmes ou questions exigeant une expérience et une compétence particulières. Les coordonnateurs aideront le président à élaborer des projets de positions, de propositions ou d'autres documents, et feront régulièrement rapport au Groupe des 77, aux fins d'examen, par l'intermédiaire des structures de travail existantes.
7. Il faudrait accroître la fréquence des réunions du Groupe des 77 convoquées à l'échelon des ambassadeurs de même qu'à l'échelon des représentants et des experts, sur toute question exigeant leur attention et décision respectives.
8. En vue de renforcer la coordination et la communication et d'assurer la concordance entre les divers groupements du Groupe des 77, leurs présidents respectifs devront communiquer entre eux et coordonner les positions du Groupe des 77 sur toutes les questions et activités pertinentes. Les services et installations disponibles au Bureau du Président à New York devraient être pleinement utilisés par tous les groupements.
